



# La lettre d'info des asso des Hautes-Alpes

Délégation Départementale à la Vie Associative (DDVA) des Hautes-Alpes  
Numéro 2 – Juin 2018

## LETTRE SPECIALE F.D.V.A.

### Fonds pour le développement de la vie associative

### QUELQUES INFORMATIONS AVANT APPEL A PROJET

Le décret n°2018-460 du 08 juin 2018 instaure deux instances de pilotage :

- La commission régionale pour le fonds (CRVA), chargée notamment d'établir les priorités de financement au plan régional, qui se réunira le 2 juillet 2018 pour PACA,
- Le collège départemental consultatif (CDVA), dans lequel siègent des représentants des associations, des maires et du conseil départemental, chargé d'émettre ensuite un avis sur les priorités et les demandes de financement des associations du département, qui se réunira le 6 juillet 2018.

**L'appel à projet Hautes-Alpes « fonctionnement » et « projets innovant » sera lancé le 9 juillet.**

#### Les associations éligibles

Les associations sollicitant une subvention au titre du FDVA fonctionnement et/ou innovation doivent être :

- régulièrement déclarées (à jour de leur déclaration au Répertoire national des associations),
- **disposer d'un numéro SIREN** (enregistrement auprès de l'INSEE)  
Où s'adresser ? *Insee - Centre statistique de Metz, CSSL - Pôle Sirene Associations, 32 avenue Malraux, 57046 Metz Cedex*  
**Par courrier électronique : [sirene-associations@insee.fr](mailto:sirene-associations@insee.fr)**
- avoir **un an minimum d'existence**,
- respecter la liberté de conscience et ne pas proposer d'actions à visée communautariste ou sectaire,
- satisfaire aux exigences du **socle commun d'agrément** (article 25-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000) : objet d'intérêt général, gouvernance démocratique, transparence financière.

**Plus d'informations seront disponibles dans l'appel à projet consultable sur le site internet de la préfecture des Hautes-Alpes à compter du 9 juillet 2018 <http://www.hautes-alpes.gouv.fr/>**

#### Les demandes de subvention éligibles

Fonctionnement :

- Les demandes au titre du fonctionnement des associations doivent être en adéquation avec le projet associatif et justifiées à l'aune de ce dernier. Elles comprennent le développement, la pérennisation et la structuration de l'association. Les projets d'investissement sont possibles pour du matériel à vocation pédagogique.

Projets innovants :

- Tout projet, y compris inter-associatif contribuant au dynamisme de la vie locale et à la création de richesses pour le territoire
- Projet inter-associatif qui propose une offre d'appui et d'accompagnement aux petites associations locales et à leurs bénévoles (centre de ressources et d'information aux bénévoles)
- Projet concernant de nouveaux publics ou de nouvelles activités pour l'association.

**Un montant minimal et maximal de subvention sera fixé par l'appel à projet.**

## **Transmission des demandes de subvention**

Les demandes de subvention doivent être effectuées de préférence par **Le Compte Association** <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Les associations peuvent d'ores et déjà créer leur compte et déposer tous les documents concernant la vie de l'association, à condition d'avoir leur numéro sirene (voir plus haut), puis auront accès à l'appel à projet début juillet.

Le document obligatoire pour toute demande hors « compte asso » est téléchargeable avec ce lien : [formulaire cerfa 12156\\*5](#)

### *Pour tout renseignement complémentaire :*

Deux centres de ressources et d'information aux bénévoles sont à votre disposition :

**ADELHA** ; Dorothée PAULIN et Quentin GONZALEZ sont joignables au 04 92 56 02 03  
2, avenue Lesdiguières - 05000 GAP Courriel : [adelha05@laligue-alpesdusud.org](mailto:adelha05@laligue-alpesdusud.org) site :  
[www.laligue-alpesdusud.org](http://www.laligue-alpesdusud.org)

**ADSCB** : Amandine FANTONI et Virginie GRIMM sont joignables au 04 92 20 32 31  
35, rue Pasteur - 05100 BRIANÇON Courriel : [adscb@free.fr](mailto:adscb@free.fr) site : <http://adscb.asso05.com>

Le service Jeunesse, Sport, Famille de la DDCSPP :

Josiane JACQUOT : 04 92 22 23 07  
Sophie CESMAT : 04 92 22 22 87

adresse mail : [ddcspp-ddva@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:ddcspp-ddva@hautes-alpes.gouv.fr)